

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0662<sup>e</sup>** séance intensive  
tenue le **27 janvier 2025**, à 9 h 30  
à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry  
et par visioconférence

---

**PRÉSENCES** : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Jean-François Bissonnette, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, André Dallaire, Jean-Jacques De Bruycker, David Décarie-Hétu, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Rodney Knight, Henri Thomas Kramer, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Roger Lippé, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Gilles Soulez, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Caroline Daigle, Catherine Duprey, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcellin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Luc Granger, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : France Lebel, Hélène Richard, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Virginie Allard-Cameus, Isabelle Bayard, Geneviève Bouchard, Oscar Castillo, Alain Charbonneau, Catherine De Sainte Marie-Villemer, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Yves Joannette, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Manuelle Lonné, Kevin Quentin Njingun Ngango, Julia Pagé-Gaigneault,.

**ABSENCES** : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Denis deBlois, Jean-Marie Hanssens, Ian Thomas MacDonald, Alexandre Prat, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Mario Talajic, Daniel Thirion ; une représentante du personnel enseignant : Alain Vallières ; les représentantes de la communauté étudiante : Flora Haddad Lolot, Audréanne Matte-Landry.

**PERSONNES EXCUSÉES** : le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Delphine Bosson-Rieutort, Thomas Druetz, Solange Lefebvre, Amélie Maugère, Audrey Smargiassi, Frédéric Yvon.

**PRÉSIDENT** : Daniel Jutras, recteur  
**LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS** : Claire Durand  
**SECRÉTAIRE** : Alexandre Chabot  
**CHARGÉE DE COMITÉ** : Me Stéphanie Bégin

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Professeur(e)s de carrière ou professeur(e)s sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### ***Faculté de médecine vétérinaire***

Alexandre Thibodeau, professeur agrégé, Département de pathologie et microbiologie

### **Fins de mandat**

Professeur(e)s de carrière ou professeur(e)s sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### ***Faculté de l'aménagement***

Bechara Helal, professeur agrégé, École d'architecture (Démission)

#### ***Faculté de médecine vétérinaire***

Sylvain Quessy, professeur titulaire, Département de pathologie et microbiologie (Démission)

Chargé(e)s de cours élus par et parmi les chargé(e)s de cours de la faculté

#### ***Faculté des arts et des sciences***

David Lewis, chargé de cours, Département d'histoire (Démission)

### **Avis de décès**

#### ***Faculté de droit***

Philippe Bélanger, chargé de cours, 12 décembre 2024

#### ***Faculté des arts et des sciences***

Luc Duhamel, professeur honoraire, Département de science politique,  
19 novembre 2024

***Faculté de médecine dentaire***

Alain Gervais, chargé de clinique, Département de dentisterie de restauration,  
7 janvier 2025

***Faculté de médecine vétérinaire***

Robert Higgins, professeur retraité, ancien directeur du Service de diagnostic et membre fondateur du GREMIP, 8 janvier 2025

***Faculté de l'éducation permanente***

Ginette Grenon, responsable des services administratifs retraitée, 2 janvier 2025

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0662-1    **ORDRE DU JOUR**

2025-A0021-0662<sup>e</sup>-883

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. David Lewis ayant démissionné de l'Assemblée et par conséquent, du Comité de l'ordre du jour, Marc-André Éthier en est le nouveau porte-parole. Il présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2025-A0021-0662<sup>e</sup>-883.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0661<sup>e</sup> séance tenue le 9 décembre 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

## B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Groupe de travail ad hoc pour la mise à jour du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire : Adoption du nouveau règlement
8. Services de proximité en recherche
9. Internationalisation de l'Université de Montréal
  - 9.1. Impact des changements en matière d'immigration sur notre établissement (fédéral et provincial)
  - 9.2. Les programmes d'échanges et de partenariats de l'Union européenne – Horizon Europe
10. Rapports d'étape des président(e)s des comités de l'Assemblée universitaire

## C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 17 mars 2025, à 14 h
12. Clôture de la séance

AU-0662-2    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0661<sup>e</sup> SÉANCE**  
**TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024**

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, indique qu'il aimeraient faire une demande de modification à la page 17 du procès-verbal, au point 8. Le paragraphe se lirait maintenant comme suit :

*M. Fallu rappelle aux membres de l'Assemblée le règlement auxquels ils sont soumis et mentionne que les interventions devraient être formulées en s'adressant à la présidente des délibérations afin d'éviter de faire naître un sentiment de confrontation parmi les membres.*

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, pour David Lewis, chargé de cours au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, aimeraient faire une modification à la page 17 du procès-verbal. Le paragraphe se lirait maintenant comme suit :

*M. Lewis se demande quel impact auront les directives du gouvernement sur les travaux de rénovation.*

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la  
0661<sup>e</sup> séance tenue le 9 décembre 2024, tel que modifié.

AU-0662-3    **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Alexandre Chabot mentionne que lors de la discussion sur les orientations budgétaires, une question avait été posée quant aux mesures d'accompagnement pour les chercheurs et chercheuses. Ce sera Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation qui répondra à la question.

Mme Hébert indique qu'elle répondra à cette question lors des présentations de ce jour, et plus particulièrement, en ce qui a trait aux stratégies déployées afin d'accompagner l'ensemble des membres des équipes de recherche à toutes les étapes de leur carrière.

David Francoz, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, précise que la Faculté de médecine vétérinaire n'a pas eu à rémunérer les stages d'étudiants et étudiantes. Elle a plutôt dû revoir les conditions de stage, ce qui a conduit à l'augmentation du personnel de soutien.

Dyala Hamzah, professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, revient sur l'absence de changement de dénomination du pavillon Lionel-Groulx. Elle avait signalé que le rapport minoritaire n'avait pas été mentionné ni souligné. Elle s'interroge sur la publicité de ce rapport. Elle réitère son souhait que ce rapport minoritaire soit rendu public.

M. Chabot indique qu'il n'y a aucune difficulté à ce que le rapport soit rendu public. Le comité de toponymie est un comité du Conseil de l'Université et ne relève pas de l'AU. Les rapports ont été déposés au conseil, alors il n'y a aucun inconvénient à les déposer auprès des membres de l'AU.

M. Fallu mentionne qu'il a posé une question relative au nouveau formulaire de conflit d'intérêts. Il se demande si Pascale Lefrançois, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, a fait le suivi à ce sujet.

Mme Lefrançois indique que leur intention est de mettre en place la procédure convenue avec les vice-doyens aux études et aux études supérieures donc le processus suit son cours. S'il est jugé bon de le modifier en cours de route, cela pourra être fait.

AU-0662-4 **CORRESPONDANCE**  
2024-A0021-0662<sup>e</sup>-884

M. Chabot mentionne la résolution du département de géographie concernant les liens avec l'état israélien.

AU-0662-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0662-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur remercie tous ceux qui lui ont offert des encouragements. Il tient à remercier aussi ses collègues qui ont pris le relais pendant son absence et particulièrement Geneviève Bouchard, sa directrice de cabinet et François Courchesne, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales.

Le Town hall qui était prévu a été suspendu. Une nouvelle date sera annoncée sous peu.

Le recteur salue David Lewis. L'UdeM doit beaucoup de reconnaissance à M. Lewis, qui a occupé plusieurs fonctions au sein de plusieurs instances de gouvernance de l'UdeM, soit à l'Assemblée universitaire, au Comité de l'ordre du jour, au Comité de la recherche, à la Commission des études, dans deux sous-commissions de la Commission des études, au Comité de planification, au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, au Comité du régime de retraite, au Comité des études à la Faculté des arts et des sciences, à l'Assemblée départementale du Département d'anthropologie. Le recteur le remercie.

On vit des grands changements dans notre environnement politique que ce soit ici ou chez notre voisin du sud. La direction de l'UdeM, et en particulier son service de relations gouvernementales, est très active pour maintenir des liens avec les différents acteurs politiques et s'assurer que les perspectives de l'UdeM et les valeurs de l'UdeM soient bien communiquées. L'UdeM fait des efforts très importants en ce moment pour établir des liens avec des acteurs qui seront influents dans un prochain gouvernement et s'assurer que les priorités institutionnelles de l'Université soient bien entendues.

Au niveau des portes ouvertes, il y a eu 3200 participants et participantes cette année. L'an dernier, le nombre s'élevait à 2500. Il s'agit d'une augmentation significative. Quant aux inscriptions totales, à l'hiver 2025, c'est une augmentation d'un peu plus de 3 %, soit près de 47 000 étudiants et étudiantes à l'UdeM. Il y a eu une légère baisse au 3<sup>e</sup> cycle. En ce qui a trait au total des nouveaux étudiants et étudiantes, il y a eu une augmentation de 5 %.

Relativement au projet de loi 74, l'UdeM ignore encore ce qui sera adopté par le gouvernement. L'UdeM ne sait pas encore comment le ministre va déployer les mesures. L'UdeM continue de faire des représentations afin d'expliquer aux acteurs ministériels comment ces mesures sont nuisibles et de quelle façon les étudiants et étudiantes internationaux, à tous les cycles d'étude, contribuent à la vie universitaire et à la société québécoise. L'UdeM souhaite que les étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle soient exclus de ces nouvelles mesures. Ces étudiants et étudiantes sont des acteurs et actrices de première importance dans les laboratoires et nos centres de recherche. Sachant que les mesures seront adoptées même si les universités ne sont pas d'accord, l'UdeM accélère le recrutement et la conversion.

Quant aux résultats philanthropiques, les engagements et dons uniques depuis le début de la grande campagne totalisent 719 millions \$ au 9 janvier 2025, soit 72 % de l'objectif de campagne, à 63 % du temps écoulé.

Cette année encore, la campagne des paniers des Fêtes a connu un succès retentissant, avec plus de 120 000 \$ confirmés à date. L'UdeM attend plus de 30 000 \$ additionnels en promesses de dons d'ici fin janvier, un nouveau record pour cette campagne pourtant déjà très populaire. Un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants (plus de 600, dont 125 familles) ont pu en bénéficier en ce début d'année.

Selon le plus récent classement de Research Infosource, l'UdeM se classe de nouveau au troisième rang, derrière l'Université de Toronto et l'Université de la Colombie-Britannique. Une position qu'elle occupe régulièrement depuis près de 20 ans, confirmant son rôle clé en tant que pôle de recherche majeur au pays. Ce classement annuel repose sur les revenus de recherche obtenus par une cinquantaine d'établissements. Pour l'année 2023, période de référence, l'UdeM et ses écoles affiliées ont enregistré un total impressionnant de 710 millions \$ en fonds de recherche : une croissance de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

L'UdeM et ses écoles affiliées ont réalisé des progrès notables dans plusieurs disciplines selon le dernier classement disciplinaire du Times Higher Education. En éducation, l'UdeM a connu une progression remarquable de 16 rangs, atteignant la 80<sup>e</sup> place mondiale, et sa faculté des sciences de l'éducation se hisse au 1<sup>er</sup> rang au Canada. En arts et sciences humaines, une hausse de 15 rangs, ce qui permet à l'UdeM de faire une entrée historique parmi les 100 meilleures universités dans le monde, avec une 99<sup>e</sup> position dans ce champ d'études. Les sciences sociales hissent l'UdeM parmi les 125 meilleurs établissements au monde. La psychologie et les sciences de la vie font désormais de l'UdeM l'une des 150 premières dans le monde.

L'UdeM et ses écoles affiliées ont amélioré leur position dans le QS World University Rankings : Sustainability 2025 en gagnant 16 rangs pour se hisser à la 65<sup>e</sup> place sur 1751 universités évaluées. Le classement repose sur 52 indicateurs répartis en neuf volets et trois piliers principaux : engagement environnemental, engagement social et gouvernance.

L'UdeM vient de franchir un cap majeur dans sa démarche environnementale en publiant son tout premier bilan carbone vérifié. Cette radiographie détaillée des émissions de gaz à effet de serre (GES) révèle un total de plus de 63 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO<sub>2</sub>) pour l'année 2022-2023. Le but est d'atteindre la carboneutralité en 2040.

Le Conseil de l'Université de Montréal a procédé le 16 décembre au renouvellement du mandat de Patrick Cossette à titre de doyen de la Faculté de médecine. Ce second mandat débutera le 1<sup>er</sup> juin 2025 et prendra fin le 31 mai 2030.

À compter du 1<sup>er</sup> février, Simon Carrier dirigera la Division des affaires juridiques de l'UdeM, à laquelle se greffera l'équipe de la conformité et de la gestion des risques pour devenir la Division des affaires juridiques et de la gestion des risques. Catherine Jalette agira à titre de directrice adjointe de cette nouvelle unité à compter de la même date.

IVADO poursuit son développement, puisqu'elle a confirmé la nomination de 19 professeurs et professeures IVADO, dont 15 de l'UdeM :

- 7 nominations à la Faculté des arts et des sciences (5 DIRO ; 1 Mathématiques ; 1 Psychologie) ;
- 5 nominations à la Faculté de médecine (1 Médecine ; 1 Ophtalmologie ; 1 Biochimie et biologie moléculaire ; 1 Microbiologie, infectiologie et immunologie ; 1 Nutrition) ;
- 2 nominations en Pharmacie ;
- 1 nomination à l'ESPUM.

Par ailleurs, IVADO a confirmé la création de cinq nouvelles chaires FRQ-IVADO au cours de la prochaine année, dont deux sont destinées à des professeurs et professeures actuellement en poste à l'UdeM. Le processus de sélection pour ces chaires est en cours et les annonces devraient se faire d'ici l'été 2025.

Six chaires de recherche de l'UdeM ont été renouvelées à la suite des derniers concours du Programme des chaires de recherche du Canada.

- Françoise Montambeault, professeure titulaire au Département de science politique : Chaire de recherche du Canada sur la participation et la citoyenneté (niveau 2) ;
- Sandra Binning, professeure titulaire au Département de sciences biologiques : Chaire de recherche du Canada en écoévolution des interactions hôte-parasite (niveau 2) ;

- Emilia Falcone, professeure adjointe de clinique à la Faculté de médecine : Chaire de recherche du Canada sur le rôle du microbiote dans les erreurs innées de l'immunité et les syndromes postinfectieux (niveau 2) ;
- Anne Gallagher, professeure titulaire au Département de psychologie : Chaire de recherche du Canada en neuropsychologie de l'enfant et en imagerie cérébrale (niveau 2) ;
- Sonia Lupien, professeure titulaire au Département de psychiatrie et d'addictologie : Chaire de recherche du Canada sur le stress humain (niveau 1) ;
- Marc Therrien, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire : Chaire de recherche du Canada en signalisation intracellulaire (niveau 1).

Catherine Régis, professeure à la Faculté de droit et membre de Mila, a été nommée codirectrice du programme de recherche de l’Institut canadien de la sécurité de l’intelligence artificielle, nouvellement créé par l’Institut canadien de recherches avancées (CIFAR).

Quant à la liste des prix et distinctions, le recteur s’engage à communiquer la liste complète. Il note que six membres de la grande famille de l’UdeM font partie des personnes honorées cette année par la gouverneure générale du Canada, Mary Simon.

- Stanley Nattel est nommé officier. Il est professeur à la Faculté de médecine de l’UdeM et titulaire de la Chaire Paul David en électrophysiologie cardiovasculaire et directeur du programme de recherche en électrophysiologie de l’Institut de cardiologie de Montréal.
- Christiane Rousseau est nommée officière. Elle est professeure émérite du Département de mathématiques et de statistique de l’Université de Montréal et reconnue pour ses travaux sur les systèmes dynamiques.
- Pierre Boivin, président fondateur et président du conseil de Mila – l’Institut québécois d’intelligence artificielle, issu d’un partenariat entre l’UdeM et l’Université McGill –, est promu au grade de compagnon.
- Vincent Asselin est nommé membre. Diplômé de la Faculté de l’aménagement, il est une référence mondiale dans le domaine de l’architecture de paysage.
- Isolde Lagacé devient membre. Elle est diplômée de la Faculté de musique de l’UdeM et est connue sur la scène musicale québécoise pour ses efforts de promotion et de diffusion de la musique à travers la province et à l’étranger.

- Guy Saint-Jacques est reçu membre. Diplômé de la Faculté des arts et des sciences de l'UdeM, il a voué sa carrière au service public en occupant différents postes au gouvernement fédéral pendant près de 40 ans.

Douze membres de l'UdeM ont été décorés de la Médaille du couronnement du roi Charles III pour leur contribution marquante au Canada ou sur la scène internationale.

Le prix Distinction Fellow, excellence en carrière, la plus prestigieuse récompense remise par l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, qui souligne l'excellence du travail accompli tout au long de sa carrière par un ou une membre émérite de l'Ordre, a été attribué en 2024 à Louise St-Denis, professeure de nutrition à l'Université de Montréal.

#### AU-0662-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Chabot mentionne que le Secrétariat général a lancé un nouvel outil de formation pour les membres de la communauté de l'UdeM qui souhaitent jouer un rôle dans les instances de leur département, de leur faculté ou de l'UdeM. DélibérUM a été conçu par Dominic Arsenault, professeur au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels, en collaboration avec trois étudiants et étudiantes en études cinématographiques.

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, revient sur la communication du recteur et mentionne que les progrès ont été possibles grâce à la performance des professeurs qui font de la recherche. Il ajoute que Mme Hébert, vice-rectrice à la recherche, a œuvré pour rehausser les compétences de l'UdeM en recherche.

Gilles Soulez, professeur titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, informe les membres de l'Assemblée universitaire d'une problématique reliée aux coupures imposées par Santé Québec. Il mentionne qu'actuellement, Santé Québec demande des coupures dont la magnitude ne permet pas de faire certaines activités tertiaires. Ces coupures mettent non seulement en danger les patients, mais aussi l'entraînement des résidents et fellows, ainsi que certaines activités de recherche secondaire à ces activités spécialisées. Ces coupures ne concernent pas que l'UdeM. Tous les établissements universitaires sont affectés. Les patients se retrouvent sans échappatoire possible. Il faudrait expliquer clairement à Santé Québec l'importance des hôpitaux universitaires et des références tertiaires et quaternaires.

#### AU-0662-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Hamzah indique que la fonction qui permettait de générer des résumés par l'intelligence artificielle des réunions Zoom semble avoir été désactivée par l'administrateur UdeM.

Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, indique qu'il va faire les vérifications et revenir avec une réponse à la prochaine Assemblée universitaire.

Lynne Thuot, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de littérature et langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, aimerait savoir, pour les employés de soutien, quand la rétroactivité sera déposée en banque.

M. Courchesne indique que l'UdeM y travaille ardemment et que la rétroactivité devrait être versée prochainement.

Ann Claude Simoneau, chargée de cours au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, mentionne que les travaux qui ont lieu dans le Pavillon Marie-Victorin sont très bruyants. Dans ce pavillon, il y a la clinique universitaire de psychologie. Les travaux rendent les consultations très difficiles. Elle se demande si, dans les prochaines soumissions pour des travaux, il pourrait y avoir une option de choisir des soumissionnaires qui travaillent le soir et la fin de semaine, en plus de travailler le jour, afin d'accélérer les travaux et de faire en sorte qu'il soit possible de travailler dans un environnement adéquat.

M. Filteau indique qu'il y a effectivement des travaux qui sont faits de nuit, particulièrement lorsqu'il s'agit de démolition. La démolition au Pavillon Marie-Victorin est terminée. M. Filteau vérifiera tout de même les heures, car il y a certaines périodes pendant lesquelles l'UdeM demande de ne pas faire de travaux. M. Filteau indique également qu'il y a de coûts exorbitants liés aux travaux de nuit.

Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, s'interroge au sujet de la cafétéria Local Local du Pavillon 3200 Jean-Brillant. D'une part, elle aimerait savoir s'il y a des plans pour réinstaurer un service comme Cano. D'autre part, elle aimerait savoir s'il y a des réflexions relativement au coût des repas servis afin de favoriser une alimentation saine pour toute la communauté universitaire.

M. Filteau mentionne, en ce qui a trait à Cano, qu'il devra s'informer. Pour ce qui est des repas, il indique que le 4<sup>e</sup> élément inclus dans le prix, soit le breuvage, n'était pas consommé par plusieurs ce qui rendait le prix du repas trop élevé. Ils ont donc décidé de retirer cet élément et de diminuer le prix du repas du jour complet. Relativement au *fast food*, M. Filteau ne croit pas que ces options soient moins chères. Il indique finalement qu'il y aura toujours une option végétarienne ou végétalienne.

Mme Hamzah s'interroge à savoir pourquoi le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables semble dépourvu de membres élus.

M. Chabot indique que, sauf erreur, ce comité n'existe plus depuis plusieurs années.

En complémentaire, Mme Hamzah demande pourquoi le comité n'existe plus.

M. Filteau mentionne qu'il y a eu une évolution dans la structure de fonctionnement de l'organisation. Le plan de développement durable comprend maintenant, entre autres, l'approvisionnement.

AU-0662-7    **GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR LA MISE À JOUR DU  
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE L'ASSEMBLÉE  
UNIVERSITAIRE : ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT**  
2025-A0021-0662<sup>e</sup>-885

André Blais, professeur émérite au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, est invité sur la question des modes de votation.

M. Chabot remercie les membres du groupe de travail qui se sont réunis à plusieurs reprises depuis le début de l'automne, soit Alexandre Beaupré-Lavallée, Juliette De Maeyer, Claire Durand, Jean-Sébastien Fallu, Michel Janosz, Méganne Joyal, David Lewis ainsi que Jean Leclair. M. Chabot rappelle les grands objectifs de l'exercice, soit la simplification du règlement ainsi qu'un meilleur reflet des nouvelles technologies et pratiques actuelles. Il n'y a pas de changements majeurs, si ce n'est que la proposition d'abolition du Comité des règlements, comité qui ne s'est pas réuni depuis plus d'une dizaine d'années. L'autre élément concerne la votation. Dans le règlement actuel, il y a deux modes de votation. Dans le premier cas, il s'agit de procéder par plusieurs tours de scrutin. La personne doit obtenir 50 % +1 des voix pour être déclarée élue. Tous les autres comités de l'Assemblée universitaire, qui ne sont pas le Conseil de l'Université et la Commission des études, procédaient par majorité simple. Depuis déjà quelques années, il est possible de procéder par vote électronique. Ainsi, les tours de scrutin se font beaucoup plus rapidement. Le groupe de travail s'est penché sur une formule unique pour l'ensemble des scrutins de l'Assemblée universitaire. La proposition qui est devant les membres de l'Assemblée universitaire est soit de 1) se coller à ce qui est prévu à la charte et aux statuts, soit le 50 % +1 avec plusieurs tours de scrutin, ou 2) le vote par approbation, qui sera expliquée par André Blais, professeur émérite du Département de sciences politiques de la Faculté des arts et des sciences. Celui-ci est spécialiste des modes de scrutin.

M. Blais présente le vote par approbation. Supposons qu'il y a cinq candidats ou candidates pour un poste, chacun des électeurs ou électrices indique quels sont les candidats ou candidates qu'ils approuvent. Ils peuvent donc voter pour un seul candidat ou candidate, ou même deux, trois ou quatre. C'est un mode de scrutin qui est très simple et qui veut dire que c'est seulement le candidat ou la candidate qui est approuvé par le plus grand nombre de personnes qui est déclaré scrutin. Il n'est pas utilisé dans les organisations politiques, mais est utilisé dans plusieurs organisations académiques et universitaires. Il y a plusieurs tours. Cela peut éviter des problèmes d'élimination, en ce que le candidat ou la candidate qui est le plus populaire de tous, qui est accepté par le plus grand nombre, tombe dès le premier ou deuxième tour, parce qu'il n'a pas suffisamment de personnes qui l'appuient. Il invite les membres à poser leurs questions.

M. Fallu se demande si ce mode de scrutin peut être corrompu si, par exemple, des gens se concertent préalablement afin de choisir une ou plusieurs candidatures approuvées.

M. Blais indique qu'aucun mode de scrutin n'est complètement à l'abri de toute manipulation. Cela dit, il mentionne qu'il serait compliqué de le faire avec ce type de vote, car il faudrait prévoir comment et combien d'électeurs et électrices vont voter.

M. Fallu mentionne que ce pourrait être assez simple de manipuler le vote si, dans le cadre d'un caucus, il est déterminé de manière unanime qu'une seule candidature soit approuvée.

M. Blais indique que ce pourrait être effectivement le cas, mais qu'aucun mode de scrutin n'est à l'abri d'une telle organisation.

Mme Guay reprend une question soulevée par M. Baptiste, représentant de l'École Polytechnique, à la présidente des délibérations et M. Chabot. M. Baptiste se demandait si, lorsque deux personnes sont proposées par le Comité de nomination et une troisième personne s'ajoute par proposition de quelqu'un dans l'Assemblée universitaire, il y aurait une tendance à la distorsion parce que les électeurs et électrices vont séparer leur vote entre l'un ou l'autre des candidats ou candidates, et la troisième personne passerait entre les deux.

M. Blais indique qu'à ce moment, il serait préférable de procéder à chacune des deux élections de façon séquentielle, soit de sélectionner d'abord une première personne et ensuite de sélectionner une deuxième personne.

Enrique Colindres, étudiant, indique que ce mode de scrutin semble s'apparenter au vote alternatif en vigueur en Australie, en Iran et ailleurs dans le monde. Il aimeraient avoir quelques clarifications à savoir, d'une part, s'il y a des nuances et distinctions à faire et, d'autre part, dans quelle instance spécifique ailleurs dans le monde il est utilisé.

M. Blais mentionne que le vote par approbation est différent du vote alternatif. Dans le vote alternatif, on « range » les candidats et candidates. Ainsi, supposons qu'il y a quatre candidats ou candidates, ceux-ci seront classés du premier au quatrième. Dans le vote par approbation, il suffit de mettre notre croix vis-à-vis, par exemple, deux des quatre candidats ou candidates. Le vote par approbation permet à l'électeur ou l'électrice de se poser la question à savoir s'il peut accepter cette personne comme représentant. Pour ce qui est des organisations, il se souvient que l'Association des mathématiciens avait utilisé le vote par approbation pour ses élections, de même que plusieurs organisations universitaires.

Mme Saumier, doyenne de la Faculté de droit, se demande, d'une part, si deux personnes obtiennent une approbation équivalente, comment faire s'il y a juste un poste à combler et, d'autre part, au niveau de l'engagement, s'il y a un risque avec ce modèle que, simplement par défaut, un électeur ou une électrice coche tous les noms ou aucun nom.

M. Blais mentionne que s'il y a égalité, il y aura alors un tirage au sort. Quant à la façon de faire, il se peut qu'au départ les gens ne comprennent pas tout à fait le mode de scrutin, mais M. Blais mentionne qu'ils apprendront rapidement. À son avis, ce mode de scrutin invite les électeurs et électrices à se prononcer sur chacune des personnes et à réfléchir à savoir si elles sont acceptables ou non. Il n'y a aucun enjeu à ce que quelqu'un approuve tous les candidats ou candidates.

Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences, intervient et mentionne que M. Blais est un des plus éminents politologues au Canada et une sommité mondiale dans les études électorales. M. Bouchard souhaite le remercier de consacrer du temps à la réflexion collective et souligner à quel point c'est apprécié lorsqu'il y a des travaux du genre.

M. Fallu se demande, d'une part, s'il y a certains modes de scrutin qui sont plus propices que d'autres à un vote stratégique de la part d'un groupe d'individus dans le contexte d'une assemblée universitaire, notamment les deux modes de scrutin discutés aujourd'hui et, d'autre part, s'il y a une différence entre un mode de scrutin pour une élection générale dans un pays ou une municipalité, et une élection dans le cadre d'une instance comme l'Assemblée universitaire.

M. Blais indique que s'il y a vraiment des groupes organisés qui cherchent à contrôler l'élection, les différences entre les modes de scrutin seront très minimes. Il est donc difficile de déterminer lequel est susceptible d'être plus manipulé que l'autre. Pour ce qui est des différences entre les élections dans une circonscription et dans une assemblée universitaire, M. Blais n'est pas d'avis que les différences soient très grandes. La motivation des électeurs et électrices est différente, mais pas en ce qui a trait au fonctionnement du mode de scrutin.

Jacques Thibodeau, directeur du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, se demande s'il y a un mode de scrutin qui permet d'augmenter le taux de vote.

M. Blais mentionne que, de manière générale, les recherches sur l'impact du mode de scrutin sur le taux de participation indiquent que les effets sont très faibles. M. Blais sait cependant que lorsqu'il y a trop souvent d'élections, le taux de participation peut diminuer. C'est notamment le cas lorsqu'il y a des élections à deux tours.

Mme Guay demande s'il est question d'une approbation simple plutôt que l'expression d'une préférence par rapport aux candidats ou candidates.

M. Blais indique qu'il ne s'agit en effet pas de l'expression de l'intensité de la préférence pour un candidat ou une candidate. Il est également possible de voter pour plusieurs personnes.

Carl Ardy Dubois, doyen de l'ESPUM, demande s'il y a un avantage décisif de ce vote par approbation en comparaison à un vote par élimination. Il se demande également si le vote est dilué dans le cas d'un vote par approbation dû au fait que les électeurs et électrices ont la possibilité de cocher tous les candidats ou candidates.

M. Blais mentionne qu'en pratique, il n'y a personne qui vote pour tous les candidats ou candidates. La question posée aux électeurs et électrices est celle de savoir quel candidat ou candidate est acceptable et lequel ou laquelle n'est pas acceptable.

Hocine Slimani, chargé de cours au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, demande si ce mode de scrutin donnerait un candidat ou une candidate qui est accepté de tout le monde, mais qui n'est pas nécessairement celui ou celle qui va faire avancer les choses. En d'autres termes, il se demande si en approuvant tous ceux que les électeurs et électrices pensent aptes, ne surviendrait-il pas une situation où personne n'est vraiment satisfait de la personne élue, alors que dans un procédé par élimination, il y aurait au moins la majorité qui serait satisfaite du candidat ou de la candidate qui a été élue(e).

M. Blais mentionne qu'il y a des situations où il n'y a probablement aucun candidat ou candidate qui serait acceptable à la majorité et aucun mode de scrutin ne réglerait cette question. Les deux modes de scrutin en question aujourd'hui favorisent des candidats ou candidates qui sont acceptables d'un grand nombre d'électeurs et d'électrices, et dans le mode de scrutin par approbation, les gens sont incités à penser qui est acceptable et qui n'est pas acceptable.

M. Fallu demande par quelle mécanique le vote par élimination ne permettrait pas d'élire la personne qui suscite le plus d'approbation.

M. Blais donne un exemple. Si, disons, il y a trois candidats ou candidates et que le vote est 40-40-20, le troisième candidat ou candidate, qui est le deuxième choix de tout le monde, devrait être élue, car il est acceptable à presque tout le monde. Dans un tel cas, le vote par approbation fonctionnerait mieux.

M. Bouchard remercie M. Blais pour toute l'information et mentionne qu'il voit des avantages certains avec le vote par approbation.

La présidente des délibérations passe à la plénière et rappelle aux membres les règles.

M. Fallu demande pour quelles raisons le changement du mode de scrutin est proposé et s'il y a un problème soulevé avec le mode de scrutin actuel. Il se demande également si une telle modification ne devrait pas être précédée d'un projet pilote.

M. Chabot indique que cette proposition de modification du mode de scrutin vise à s'assurer qu'il reflète la volonté réelle de l'Assemblée universitaire en s'assurant que la personne qui est élue obtienne soit, par approbation, une majorité ou le plus grand nombre

d'approbations, ou dans tous les cas de figure, en procédant avec 50 % +1 pour plusieurs tours de scrutin.

Michel Janosz, doyen de la Faculté de l'éducation permanente, mentionne qu'il n'a pas trouvé que les avantages d'un nouveau mode de scrutin surpassaient ce qui est en place actuellement. Il continue de préférer un mode où il est capable de faire valoir un niveau de préférence. Il voterait pour le maintien de l'option A.

M. Bouchard indique qu'il votera en faveur de la proposition qui est apportée (option B) parce qu'il est à l'aise avec l'expérimentation. Il mentionne également que la coordination par caucus ne reflète pas son expérience vécue à la fois comme professeur ou comme cadre. Il peut y avoir des discussions préalables, mais chacun est libre de voter en bonne conscience.

M. Dubois indique qu'il n'a pas compris qu'il y avait un avantage décisif avec le nouveau mode de scrutin proposé par rapport à ce qui est déjà en place. Il est d'avis qu'une élection consiste à manifester une préférence et donc il voterait pour l'option A.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, indique qu'elle votera en faveur de l'option A parce qu'elle n'est pas convaincue qu'il y a eu problème avec ce mode de scrutin, soit celui en place présentement. Elle ajoute qu'à son avis, le fait de se concerter n'amène pas à l'érosion de notre libre arbitre.

Mme Guay indique qu'elle votera en faveur de l'option B. Elle mentionne que les gens qui veulent exprimer une préférence pourraient le faire en votant pour une seule personne.

Ahlem Ammar, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, indique qu'elle votera pour l'option A, car elle n'a pas vu le problème qui fait en sorte qu'il devrait y avoir une nouvelle façon de faire.

M. Fallu clarifie que le groupe de travail n'a pas fait de proposition, et que les membres de l'Assemblée universitaire auront plutôt à choisir entre deux options. Il reconnaît que chacun est libre de voter et que personne n'est forcé, mais qu'il y a tout de même parfois une concertation. En ce qui a trait à l'exemple donné plus tôt relativement à l'ajout d'une candidature séance tenante alors qu'il y a déjà deux candidatures recommandées par le Comité de nomination et que l'Assemblée universitaire a choisi cette candidature, M. Fallu indique qu'il n'arrive pas à comprendre en quoi le résultat de l'élection serait un problème ou une distorsion, et non pas plutôt le souhait de l'Assemblée universitaire.

Mme Laplante indique qu'elle votera pour l'option A avec possiblement une option visant les cas très rares où survient une problématique. Elle explique qu'une solution est proposée à un problème qui n'existe pas réellement.

La présidente des délibérations indique aux membres de l'Assemblée universitaire qu'il est temps de passer au vote. Elle rappelle aux membres que l'option A vise le maintien du statu quo, alors que l'option B constitue le vote par approbation. Les membres peuvent également s'abstenir de voter.

La présidente des délibérations indique que 83 personnes sur 88 ont voté. 46 personnes ont voté pour l'option A, 29 personnes ont voté pour l'option B et 8 personnes se sont abstenues.

Il s'agit donc de l'option A qui sera conservée.

L'Assemblée universitaire procède à la révision du règlement de régie interne, article par article. Aucune modification n'est proposée pour les articles 1 et 2.

### **Article 3. Ordre du jour**

M. Chabot mentionne que la seule chose qui change ce sont les limites de temps. Les paragraphes e) et f) se retrouvent maintenant à d) et e).

L'article se lirait comme suit :

- a) *Tout membre de l'Assemblée, tout comité de celle-ci et tout membre de la communauté universitaire peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée.*
- b) *Pour être recevable, la demande doit être adressée au Comité de l'ordre du jour dans les délais prescrits par celui-ci et inclure :*
  - i) *l'appui d'un membre de l'Assemblée universitaire qui contresigne la demande ;*
  - ii) *un état de question détaillé indiquant notamment les raisons pour lesquelles l'Assemblée devrait en être saisie, et*
  - iii) *une proposition accompagnée de considérants en donnant les motifs.*
- c) *Sous réserve de l'article 50.06 des statuts, le Comité de l'ordre du jour décide de l'opportunité de l'inscription.*
- d) *Le Comité de l'ordre du jour peut fixer l'étude d'un point à une heure déterminée ou fixer sa durée.*

- e) *Le Comité de l'ordre du jour peut proposer à l'Assemblée, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour, de l'état d'avancement de l'étude des dossiers et des dates réservées à cette fin au calendrier de ses séances, la tenue d'une séance intensive ainsi que la durée d'une telle séance.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 4. Ordre d'inscription des points**

La présidente des délibérations indique que le point c) Affaires soumises pour étude ainsi que le point d) Affaires soumises pour décision immédiate n'étaient pas utilisés.

L'article se lirait comme suit :

*L'ordre du jour d'une séance ordinaire de l'Assemblée comprend les points suivants :*

*Points statutaires*

- i) *Ordre du jour*
- ii) *Adoption des procès-verbaux*
- iii) *Affaires découlant des procès-verbaux<sup>1</sup>*
- iv) *Correspondance*
- v) *Période d'information*
- vi) *Période de questions*

*Le Comité de l'ordre détermine l'ordre d'inscription des autres points.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 5. Correspondance**

M. Chabot mentionne que les modifications viennent, d'une part, préciser le délai pour le dépôt de la correspondance, soit trois jours précédents la séance et, d'autre part, supprimer l'obligation d'en faire lecture intégrale. M. Fallu propose de remplacer le mot « via » par les mots « par l'intermédiaire de ».

L'article se lirait comme suit :

---

<sup>1</sup> Point d'information sur les mesures de suivi des décisions consignée au procès-verbal de la séance précédente ou d'une séance antérieure ou encore de la réponse à une question reportée.

*Au point correspondance, toute correspondance adressée à l'Assemblée par le biais de son secrétaire est déposée. Pour ce faire, la correspondance doit avoir été reçue par le secrétaire dans un délai minimal de trois jours précédant la séance, à défaut, elle sera déposée à la séance suivante.*

*Sont recevables les questions portant sur cette correspondance et les propositions en vue de résolutions d'usage.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 6. Période d'information**

M. Chabot mentionne qu'il est maintenant précisé ce qui est prévu dans les points statutaires. Ce qui était prévu à la liste des documents déposés a été retiré. Les résolutions d'usages sont conservées.

L'article se lirait comme suit :

*La période d'information se divise en deux parties :*

- i) *le rapport du recteur et des membres de la direction de l'Université ;*
- ii) *l'information provenant des autres membres de l'Assemblée.*

*Sont également recevables à ce point les propositions en vue de résolutions d'usage ainsi que celles visant à demander qu'une question qui y est soulevée soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 8. Points privilégiés**

Abrogé à l'unanimité.

#### **Article 9. Affaires soumises pour étude**

Abrogé à l'unanimité.

#### **Article 10. Affaires soumises pour décision immédiate**

Abrogé à l'unanimité.

## **Article 11. Dérogation à l'ordre d'inscription**

Abrogé à l'unanimité.

## **Article 12. Modification de l'ordre du jour**

M. Chabot mentionne que l'article 12 devient maintenant le point 4. Il ajoute que l'ancien article 12 était complexe relativement aux modifications à l'ordre du jour. Ainsi, pour modifier l'ordre du jour, il faudra les 2/3 des membres présents à la séance.

L'article se lirait comme suit :

*Tout membre de l'Assemblée a le droit de proposer une modification de l'ordre du jour d'une séance ordinaire de l'Assemblée. Pour être recevable, cette demande doit être dûment appuyée et recevoir un vote affirmatif des deux tiers 2/3 des membres présents.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

## **Article 13. Répartition du temps**

La présidente des délibérations mentionne que puisque le paragraphe d) Affaires soumises pour décision immédiate de l'article 4 est abrogé, il y a lieu d'abroger le paragraphe d) de l'article 13 également.

Mme Saumier indique qu'il devrait en être de même pour la référence aux points privilégiés au paragraphe c).

L'article se lirait comme suit :

*Le temps consacré aux séances ordinaires est réparti comme suit :*

- a) *L'étude des cinq premiers points statutaires dure au plus quarante minutes.*
- b) *La période de questions dure au plus trente minutes. Elle est prolongée d'office pour une période égale à la durée non écoulée du temps prévu au paragraphe a).*
  - i) *En outre, la période de questions peut être prolongée une première fois de quinze minutes sur un vote affirmatif de la majorité des membres présents ;*
  - ii) *la période de questions peut être prolongée une deuxième fois sur un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 14. Levée ou ajournement**

M. Chabot mentionne que les modifications visent à écarter les règles prévues aux articles 64 et 66 du Guide de procédure des assemblées et à prévoir un mode de fonctionnement quant à la levée ou à l'ajournement d'une séance. Il indique que rien n'a changé relativement à la reconsidération d'une décision.

L'article se lirait comme suit :

*Une séance ordinaire ou extraordinaire de l'Assemblée peut être interrompue par la levée ou l'ajournement.*

*La levée de la séance y met fin d'une façon définitive, tandis que l'ajournement la suspend dans l'intention de la continuer, selon le même ordre du jour, à une date antérieure à celle prévue pour la prochaine séance ordinaire.*

*Malgré les règles 64 et 66 du Guide de procédures des assemblées délibérantes, lorsque la levée ou l'ajournement intervient avant qu'on ait terminé l'étude d'un certain point de l'ordre du jour, ce point est repris comme s'il n'y avait pas eu interruption, et en tenant compte des propositions déjà faites ; la période durant laquelle deux membres ayant voté du côté gagnant peuvent demander la reconsidération d'une décision afférente à ce point est prolongée jusqu'à la fin de la séance durant laquelle on en termine l'étude.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

#### **Article 15. Vote**

M. Chabot mentionne que la modification vise à refléter l'usage actuel de la plateforme Zoom et à prévoir que le mode de votation par défaut sera le vote secret.

L'article se lirait comme suit :

*À moins du consentement unanime de l'Assemblée pour la tenue d'un vote ouvert, le vote par défaut est le vote secret via un module de votation électronique.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

## **Article 16. Caractère public et ordonné des séances**

M. Chabot mentionne que la modification vise à ajouter la règle 40 du Guide de procédure qui prévoit la possibilité d'exclure une personne qui perturberait l'Assemblée universitaire.

L'article se lirait comme suit :

*Les séances de l'Assemblée sont publiques, sauf lorsque la majorité des membres présents en décide autrement.*

*Conformément à la règle 40 du Guide de procédures des assemblées délibérantes, le président peut sommer de se retirer toute personne qui, d'une manière quelconque, gêne les travaux de l'Assemblée.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

## **Article 17. Propositions**

M. Chabot mentionne que la proposition est d'abroger cet article, car la transcription au tableau ne se fait plus. Il ajoute que cela demeure une bonne pratique lorsque la proposition est complexe ou longue, mais qu'il n'est pas nécessaire de l'enchâsser dans le règlement.

Abrogé à l'unanimité.

## **Article 18. Absentéisme**

M. Chabot mentionne que la modification vise à indiquer que les membres recevront un rappel de sa part s'ils sont absents sans motif pour trois séances consécutives. L'année d'étude ou de ressourcement ainsi que le congé de maladie constituent des exemples d'absence motivée.

Mme Guay propose d'ajouter que s'il n'y a aucune réponse au rappel du secrétaire général, le mandat d'une personne au sein de l'Assemblée universitaire pourrait être terminé avant son terme, moyennant un délai de trois mois additionnels.

M. Chabot indique que cet ajout donnerait un pouvoir au secrétaire général qu'il n'a pas actuellement, soit de démettre quelqu'un. Cette question devrait être étudiée davantage à son avis.

M. Granger indique qu'il appuierait Mme Guay dans ses démarches.

L'article se lirait comme suit :

*Tous les membres de l'Assemblée universitaire ont le devoir d'être présents aux séances de l'Assemblée.*

*Un rappel annuel de ce devoir et des principes de responsabilisation et de représentation sur lesquels se fonde ce devoir sera effectué auprès des membres de l'Assemblée.*

*À défaut d'avoir motivé son absence au secrétaire général en amont de la séance, un rappel de ce devoir sera transmis par le secrétaire général à tout membre qui aura été absent à trois séances consécutives*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité

## **Article 21. Comités spéciaux et permanents**

La présidente des délibérations indique que la proposition de modification vise l'abolition du Comité des règlements.

L'article se lirait comme suit :

*L'Assemblée veille à la formation et au maintien des comités permanents suivants :*

- *Comité des différends*
- *Comité d'appel des différends*
- *Comité de nomination*
- *Comité de l'ordre du jour*
- *Comité de la recherche*
- *Comité du statut du corps professoral*
- *Comité du budget de l'Assemblée universitaire*

*Elle peut également former les comités spéciaux qu'elle juge à propos.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité

## **Article 24. Autres comités**

L'article se lirait comme suit :

*À l'exception des nominations prévues à l'article 20.02 des statuts et de celles prévues par l'article 23 du présent règlement, le président et les membres des autres comités de l'Assemblée sont nommés selon la procédure suivante :*

- a) *Dès qu'il y a un poste à pourvoir, le secrétaire général envoie à tous les membres de l'Assemblée un avis les en informant et leur demandant de faire parvenir, dans le délai prescrit, leurs suggestions au Comité de nomination. Le président du Comité de nomination consulte également le président du comité où il y a vacance afin d'obtenir ses suggestions.*
- b) *Les candidats qui maintiennent leur candidature doivent faire parvenir au comité de nomination une courte note biographique de 250 mots maximum dans laquelle ils peuvent également indiquer les raisons qui motivent leur candidature, les candidats peuvent également soumettre une photographie. Les candidats doivent avoir un délai raisonnable pour soumettre leur note biographique.*
- c) *Avant de proposer à l'Assemblée la nomination d'un étudiant à un comité, le Comité de nomination doit en l'absence de procédure spécifique faire un appel de suggestions de noms auprès du conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des statuts et consulter celui-ci à l'égard des étudiants suggérés par les membres de l'Assemblée.*
- d) *Dès que le Comité de nomination est en mesure de faire rapport, la question est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée. Le rapport du comité de nomination est envoyé aux membres de l'Assemblée qui peuvent également consulter les notes biographiques des divers candidats.*
- e) *Un membre de l'Assemblée qui est en désaccord avec la recommandation du comité peut proposer une personne qui n'a pas été recommandée par le comité à condition que la personne proposée figure dans la liste des suggestions étudiées par le Comité de nomination tel qu'établi à l'alinéa a). Le membre de l'Assemblée doit avoir obtenu du candidat qu'il maintient sa candidature et l'appui d'un autre membre de l'Assemblée. Il peut faire état brièvement des arguments en faveur de cette candidature ; s'il le fait, un porte-parole du Comité de nomination peut faire de même à l'égard de la candidature recommandée par le comité.*
- f) *L'Assemblée procède à un scrutin. Les résultats du premier tour sont communiqués à l'assemblée et est nommée la personne qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin. Si aucune personne ne*

*recueille une telle majorité absolue au premier tour de scrutin, le comité de nomination tiendra un second tour. Est nommée la personne qui recueille une majorité absolue des suffrages exprimés à ce second tour de scrutin.*

- g) *Si aucune personne ne recueille une majorité absolue au second tour de scrutin, sont éliminées les personnes qui, à ce second tour, n'ont pas obtenu la moitié du nombre des suffrages exprimés en faveur de la personne arrivant en tête. Un troisième tour est alors tenu et est nommée la personne qui recueille une majorité relative des suffrages.*
- h) *Au cas où, à un troisième tour de scrutin ou à un tour ultérieur, deux ou plusieurs personnes arrivent en tête avec un nombre égal de suffrages, on procède à un nouveau scrutin entre elles seulement.*
- i) *Si plusieurs charges sont à combler, les candidats restants sont soumis à un nouveau vote suivant la procédure prévue à l'alinéa e).*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

## **Article 25. Mandat des membres**

M. Chabot mentionne qu'il y a lieu de remplacer, au paragraphe a), les mots « les professeurs » par « le personnel enseignant », car la règle du trois ans s'applique également aux chargés de cours.

L'article se lirait comme suit :

*Le mandat des membres des comités permanents de l'Assemblée est de quatre ans, sauf les dérogations suivantes :*

- a) *Au Comité de la recherche, le mandat des membres nommés par l'Assemblée universitaire est :*
  - *pour le personnel enseignant, de trois ans*
  - *pour les étudiants, de deux ans et non renouvelable*
  - *pour les attachés de recherche, de deux ans*
- b) *Au Comité des différends, le mandat des membres est de trois ans. Lorsque le mandat d'un membre arrive à échéance pendant l'audition d'un différend dont il est saisi, ce mandat est prolongé jusqu'au prononcé du jugement et pour cette fin seulement ; le remplacement se fait sans tenir compte de la prolongation.*

- c) *Au Comité de nomination et au Comité de l'ordre du jour, le mandat cesse également lorsque prend fin la qualité de membre de l'Assemblée.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

### **Article 27. Élection à des comités mixtes**

M. Chabot mentionne que la proposition est d'abroger cet article, car cet article était pertinent à l'époque où il y avait des modes de scrutin distincts. À partir du moment où un mode de scrutin uniforme a été adopté, cet article n'était plus pertinent.

Abrogé à l'unanimité.

### **Article 29. Rapports inscrits sous la rubrique « Affaires soumises pour décision immédiate »**

Abrogé à l'unanimité.

### **Article 30. Rapports inscrits sous la rubrique « Affaires soumises pour étude »**

Abrogé à l'unanimité.

### **Article 31. Discussion générale**

Abrogé à l'unanimité.

### **Article 32. Élections par l'Assemblée**

M. Chabot mentionne que la disposition sera modifiée afin d'ajouter la date de ce jour, soit le 27 janvier 2025.

L'article se lirait comme suit :

*Les membres de la Commission des études désignés par l'Assemblée sont élus selon la procédure d'élection décrite à l'article 20.02 des statuts.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité

### **Comité plénier**

M. Chabot mentionne que cette section a été modifiée afin de rejoindre le plus possible le Guide des assemblées délibérantes et les pratiques usuelles en matière de comité plénier.

M. Fallu propose d'uniformiser la ponctuation à la fin des paragraphes, et de remplacer, au paragraphe 6, le « n » minuscule par un « N » majuscule au mot « notamment ».

L'article se lirait comme suit :

*L'Assemblée se constitue un Comité plénier quand elle désire étudier une question avec toute la liberté désirable ;*

*Le président des délibérations de l'Assemblée préside le Comité plénier et fait rapport à l'Assemblée ;*

*Le secrétaire de l'Assemblée agit comme secrétaire du Comité plénier ; il consigne au procès-verbal les délibérations et le rapport du Comité plénier ;*

*Les règles des débats sont les mêmes au Comité plénier qu'à l'Assemblée sauf en ce qui concerne la question préalable qui n'est pas admise ; néanmoins, les membres du Comité plénier peuvent prendre la parole plus d'une fois sur le même sujet à la discrétion du président, mais devraient s'en abstenir avant que tous les membres désireux de s'exprimer ne l'aient fait une première fois.*

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

### **L'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée universitaire selon l'article 3 du Règlement de régie interne.**

Abrogé à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, conformément au document 2025-A0021-0662<sup>e</sup>-885 amendé déposé aux archives.

AU-0662-8    **SERVICES DE PROXIMITÉ EN RECHERCHE**  
2025-A0021-0662<sup>e</sup>-890

Isabelle Bayard, directrice générale du Bureau Recherche – Développement – Valorisation (BRDV) est invitée à présenter les services de proximité en recherche.

Mme Hébert présente Mme Bayard. Elle souhaite rappeler quelques éléments avant sa présentation. D'abord, elle mentionne quelques principes qui les ont amenés vers le chantier de culture de la recherche, soit de former à la recherche et par la recherche, et ce, à

tous les cycles, et la complexité accrue du milieu de la recherche. Ainsi, l'objectif des changements que Mme Bayard présentera est de soutenir l'ensemble des équipes de la recherche dans l'ensemble de leurs constituantes, idéalement en simplifiant les processus internes et de leur donner les moyens d'aller chercher tous les leviers qui appartiennent à l'UdeM. L'idée est donc d'avoir des conseillers en appui à l'ensemble de la communauté de recherche. Une réflexion à l'interne a donc été faite afin de déterminer si les services sont actuellement organisés afin de soutenir tous les membres de toutes les équipes, afin de soutenir l'évolution de l'environnement externe au niveau de la recherche, et ce, à toutes les étapes de la carrière et à proximité des équipes de recherche. Mme Hébert mentionne finalement que c'est pour cette raison que le titre de Mme Bayard a changé : elle n'est plus la directrice générale du BRDV, mais bien la directrice générale de l'ensemble des services de soutien à la recherche.

Mme Bayard mentionne que l'objectif de sa présentation est de présenter les nouveaux services de proximité en réponse aux besoins exprimés par les équipes de recherche, de faire connaître la structure intégrée et mutualisée des Services de soutien à la recherche et de rappeler les services offerts, ainsi que d'obtenir une rétroaction de l'Assemblée universitaire sur ces développements et sur les pistes d'amélioration à poursuivre.

Mme Bayard invite les membres de l'Assemblée universitaire à poser leurs questions.

Hélène Richard, technicienne de laboratoire au Département des sciences cliniques – Recherche de la Faculté de médecine vétérinaire, demande s'il est prévu que le personnel de recherche puisse devenir des emplois avec une permanence d'emploi.

Mme Bayard mentionne que l'objectif est d'assurer la plus grande continuité et de permettre au personnel qui est impliqué dans différents projets de recherche d'avoir une visibilité auprès des différents groupes et centres qui sont dans le même domaine. Elle précise cependant qu'elle ne peut pas changer l'ensemble des conditions sur l'ensemble de l'œuvre, en ce qu'il y a des postes réguliers sur des fonds spéciaux et des postes surnuméraires sur des fonds spéciaux.

M. Molotchnikoff demande, relativement au fond intégré, pourquoi certains départements sont encore en retard sur d'autres et s'il est possible d'obtenir un soutien précis sur les frais de publication.

En réponse à M. Molotchnikoff, Mme Hébert mentionne que la position de l'UdeM, mais aussi des fonds et des trois conseils subventionnaires, c'est d'essayer d'éviter le paiement de frais de publication prohibitifs qui viennent de maisons d'édition qui sont à but lucratif, et d'utiliser les dépôts institutionnels, tel que Papirus, ou des dépôts disciplinaires afin de déposer les travaux en libre accès dès le moment de la publication en déposant la version qui a été acceptée par l'éditeur. Elle décourage fortement d'utiliser les fonds qui viennent d'organismes subventionnaires pour payer ces coûts prohibitifs à l'intérieur de dépôts qui sont associés avec les journaux.

Relativement au financement intégré, M. Bouchard indique que tous les départements font partie du calendrier de déploiement. Pour le département de sciences biologiques, M. Bouchard invite M. Molotchnikoff à contacter Sophie Parent. Ce qui est prévu c'est que tous les départements de la faculté auraient le financement intégré au doctorat-recherche en moins de deux ans.

David Décarie-Hétu, professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, a trois interventions. D'abord, il demande s'il est possible de partager les ressources, particulièrement l'été, en ce qui a trait aux finances et au remboursement des dépenses. Ensuite, relativement aux offres de financement et de subventions, il aimerait obtenir de l'aide afin d'explorer des nouvelles sources de financement. Finalement, la phase initiale de révision des contrats est très longue et l'obtention de l'ouverture des fonds peut prendre plusieurs mois. Il aimerait obtenir de l'aide à ce niveau.

Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, demande s'il est possible d'imaginer que, lors de l'annonce de résultats des grands organismes subventionnaires, il pourrait y avoir un contact du BRDV relativement à l'octroi d'une subvention et une prise en charge afin de ne pas perdre plusieurs mois dans le démarrage du projet.

Mme Bayard mentionne que c'est l'intention, malgré que certaines situations soient plus complexes que d'autres, telles que la biosécurité. Il y aura aussi des apprentissages à faire, car il y a des cadres légaux et de gestion auxquels il n'est pas possible de se soustraire, de même que les processus d'approvisionnement qui ne peuvent pas nécessairement être contrôlés.

Marie-Ève Mathieu, professeure titulaire de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, propose d'ajouter à la liste de ressources le service de consultation statistique de l'UdeM. Elle appuie autant la qualité statistique que la formation des étudiants et étudiantes gradués pour la qualité des intervenants. Relativement à la personne de référence, Mme Mathieu se demande s'il s'agit d'un professeur ou de quelqu'un pour qui cela serait sa fonction primaire.

Mme Bayard mentionne que la personne de proximité en faculté c'est un professionnel qui vient des équipes de soutien à la recherche et qui a un profil scientifique avec des compétences administratives qui lui permettent aussi de naviguer à travers tout le système.

Mme Mathieu propose ensuite de considérer des professeurs partenaires. Elle mentionne que dans certaines réflexions, entre autres, il n'y a aucun contrôle sur les dates limites externes et quant aux dates limites internes, elles tombent parfois exactement la journée même ou à une journée près.

M. Thibodeau mentionne que la reddition de compte est de plus en plus ardue et qu'un support à ce niveau pourrait être le bienvenu.

Mme Bayard mentionne qu'il s'agit d'un des besoins principaux des chercheurs et chercheuses, que ce soit dans le préoctroi ou dans le post-octroi. C'est la raison pour laquelle il est souhaité que les conseillers de proximité aient une capacité de réponse sur ces questions, car il s'agit d'une préoccupation généralisée.

Mme Kanouté s'inquiète, à long terme, des effets pervers où les étudiants et étudiantes vont se diriger vers ceux qui peuvent les financer et que les collègues qui n'ont pas assez d'argent pour contribuer au financement intégré en subiront les conséquences.

Ingrid Hall, professeure agrégée au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, mentionne trois éléments afin de voir dans quelle mesure elle pourrait recevoir de l'aide. D'abord, elle mentionne les dossiers de traduction. Il y a beaucoup à traduire et il n'est pas rare de se retrouver en fin de subvention à chercher des fonds. Ensuite, il y a aussi de plus en plus de formes de valorisation de la recherche moins classiques et qui prennent de plus en plus d'importance. Elle se demande s'il y a moyen d'avoir à la fois un soutien afin de mettre en place ce type de choses et de voir s'il est possible de trouver les moyens financiers. Finalement, relativement à l'organisation d'événements à l'étranger, elle mentionne qu'à partir du moment où c'est organisé ailleurs qu'au Canada ou au Québec, il est très difficile de trouver des financements alors qu'il s'agit d'un levier pour pouvoir construire des partenariats et des recherches communes.

Mme Bayard indique qu'au niveau de la traduction, l'UdeM a un groupe de traducteurs avec lesquels elle a l'habitude de faire affaire dans un contexte de demandes de subvention, et qui sont tout à fait qualifiés pour soutenir les chercheurs et chercheuses. Au niveau de la valorisation de la production en recherche/création, l'UdeM a déjà des conseillers en innovation dite sociale qui ont un profil d'accompagnement et de soutien pour des créneaux particuliers. Concernant l'organisation d'événements, Mme Bayard mentionne qu'elle peut l'aider à avoir une ressource au moment où elle a en besoin, de même que pour les événements qui seront tenus à l'international.

France Lebel, technicienne de laboratoire au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, mentionne qu'elle est technicienne de laboratoire au département de neurosciences depuis plusieurs années et que les tâches de finances et de vérification de budget lui sont confiées. Elle a remarqué qu'au cours des années, les services d'accompagnement en finance et en recrutement ont diminué énormément. Elle se réjouit à l'idée que le soutien soit amélioré.

Stéphanie Gagnon, directrice générale à la Direction des bibliothèques, en complément d'information à la réponse qui a été donnée à la question de M. Molotchnikoff, se dit d'accord avec la réponse qui a été donnée par Mme Hébert. Elle mentionne que la politique institutionnelle milite en fonction de dépôts en libre accès sans frais, mais qu'en allant sur le site web des bibliothèques, dans la section rabais avec les éditeurs, il est possible de trouver des exonérations et réductions pour certains frais de publication, parce que collectivement, les bibliothèques canadiennes concluent des ententes avec certains grands éditeurs et cela donne certaines possibilités aux auteurs de déposer sans avoir à payer de frais de publication.

Mme Hébert revient sur certaines questions posées par M. Décaray-Hétu. D'abord, relativement aux différentes occasions de subventions potentielles, le BRDV souhaite déployer une approche personnalisée à la recherche, soit d'attribuer la bonne subvention à la bonne équipe au bon moment. Ensuite, relativement à la notion d'accompagnement tout au long de la carrière, les conseils donnés ne seront pas simplement une liste d'épicerie. L'approche sera personnalisée. Pour ce qui est des agents administratifs, l'idée de la communauté de pratique est là dans une vision potentielle de mutualisation afin d'éviter des bris de service dans les groupes et centres.

Sabine Mas, professeure titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, fait suite à l'intervention de la directrice. Elle apprécierait un soutien, surtout dans le secteur sciences humaines et sociales, au niveau du certificat d'éthique. Depuis la loi 25, cela s'est complexifié. Elle a apprécié l'aide du BRDV dans l'accompagnement durant le contrat de recherche avec un partenaire gouvernemental qui a pris un peu plus d'un an à signer en raison de l'accès à des renseignements personnels. Cela dit, un an plus tard, ce n'est pas terminé, car il faut faire la demande de certificat d'éthique et le processus recommence à zéro. À ce jour, le certificat d'éthique n'est toujours pas reçu, ce qui occasionne des délais. Elle souhaite donc une meilleure coordination entre les services BRDV et les comités d'éthique.

Noura Karazivan, professeure titulaire à la Faculté de droit, demande s'il y avait une réflexion quant à créer un fonds de l'UdeM afin de soutenir les professeurs et professeures dans leur demande de recherche, notamment afin de leur permettre d'obtenir un financement de contrepartie.

Mme Ammar remercie le BRDV qui a fait toute la différence pour eux, car leur conseillère est arrivée au moment de l'élaboration de la planification stratégique. Elle a donc aidé à aligner la planification avec les priorités de l'institution. Aussi, grâce à la conseillère, ils ont pu se trouver une place dans les grands projets institutionnels.

M. Molotchnikoff souhaite revenir à la question de l'éthique. Ses collègues et lui ont un souci énorme par rapport à ce comité d'éthique. À titre d'exemple, il mentionne qu'une demande abrégée fait 30 pages. Ce sont des obstacles au progrès de l'expérience de la recherche. Il demande au BRDV de l'aider.

Relativement à la question sur les fonds de contrepartie, Mme Bayard mentionne que selon certains programmes des six grands organismes subventionnaires, il y a un fonds institutionnel pour ce type de soutien. Relativement aux processus éthiques, elle reconnaît que ce sont des processus importants qui engendrent des délais. Certains comités sont extrêmement rigoureux. Il y a également une complexité au niveau de l'utilisation des animaux en recherche. Le BRDV travaille sur la fluidité des processus entre les services et sur l'outil informatique qui permettra de gagner du temps d'opération.

Mme Bayard remercie les membres de l'Assemblée universitaire pour leurs questions, leur accueil et leur temps.

Mme Hébert mentionne qu'il y aura une gestion intégrée qui permettra une meilleure fluidité de processus entre les volets BRDV et les volets Bureau de la conduite responsable en recherche (BCRR), et ce, même s'il y a des enjeux de conformité qui n'appartiennent pas en propre au BRDV, mais qui sont des éléments de conformité auxquels il faut se soumettre.

AU-0662-9 **INTERNATIONALISATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

AU-0662-9.1 **IMPACT DES CHANGEMENTS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION  
SUR NOTRE ÉTABLISSEMENT (FÉDÉRAL ET PROVINCIAL)**

2025-A0021-0662<sup>e</sup>-889

Virginie Allard-Caméus, directrice générale de UdeM International, Annik Gélineau, registraire, et Michèle Glémaud, directrice générale du Service de l'admission et du recrutement sont invitées à présenter l'impact des changements en matière d'immigration sur l'Université de Montréal, consigné au document 2025-A0021-0662<sup>e</sup>-889.

Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, et Mme Lefrançois font une mise en contexte. Elles rappellent deux éléments principaux, soit qu'elles n'ont aucune visibilité sur ce qui se décide, étant informées seulement 24 h avant la mise en œuvre, et qu'il n'y a pas de consultation des universités. Il y a également les enjeux en matière de réglementation et de l'impact que cela a sur la réputation de l'UdeM et sur la perception par les publics étudiants et étudiantes. Les membres de l'Assemblée universitaire doivent aussi être informés sur ce qui a été mis en place afin d'essayer de résister à la vague.

Mme Allard-Caméus présente les réformes et les changements annoncés relativement à l'immigration en 2025, Mme Gélineau présente les impacts de ces réformes et changements à l'UdeM, et Mme Glémaud présente les impacts sur les admissions à l'UdeM à l'automne 2025.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine, demande s'il y a lieu pour l'UdeM de penser à une certaine souplesse dans les dossiers étudiants afin que ceux-ci ne soient pas pénalisés. Par exemple, si un étudiant ou une étudiante veut faire un passage accéléré, il se pourrait qu'il se retrouve avec un trimestre sans visa, doive quitter et revenir. Ce pourrait aussi être un étudiant ou une étudiante qui n'arrive pas à compléter ses cours à temps avant de faire son examen pré-doc ou, encore, un étudiant ou une étudiante qui ne peut pas faire une demande de bourse étudiante parce qu'il n'est pas dans les délais.

Mme Gélineau mentionne qu'ils travaillent très étroitement avec les ESP afin d'adapter les processus académiques. C'est du cas par cas. Ils vont regarder comment faire afin de s'assurer de la continuité et de la progression dans le programme d'études avec un délai de diplomation le plus court possible.

M. Lippé demande s'il pourrait y avoir des étudiants et étudiantes qui doivent retourner dans leur pays d'origine parce qu'ils n'ont pas de visa.

Mme Gélineau répond par l'affirmative.

Méganne Joyal, représentante de la communauté étudiante, demande comment expliquer la baisse des inscriptions des personnes étudiantes internationales de 3,6 % environ pour l'Europe versus les autres pays d'Afrique.

Mme Glémaud indique que les débats apportent beaucoup d'incertitude et d'insécurité pour les étudiants et étudiantes internationaux. Les étudiants et étudiantes provenant d'Afrique le vivent beaucoup plus difficilement que les étudiants et étudiantes français, et ce, en raison de l'entente qui lie la France et le Québec. Mme Glémaud indique également que le service de l'admission et du recrutement est très conscient que tout cela va changer, et ses énergies sont particulièrement positionnées actuellement en Europe. Il est vrai que le service est beaucoup plus présent en Europe, précisément en France et en Belgique qu'en Afrique comparativement à d'autres années.

Martin Papillon, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, remercie à la fois l'équipe de l'immigration ainsi que tous les gens à l'UdeM. Il mentionne qu'en sciences politiques, il y a beaucoup de cas complexes et la réaction ainsi que la flexibilité reçue de la part du service est appréciée.

Mme Thuot se questionne sur le changement d'école d'un étudiant ou d'une étudiante qui n'aurait pas encore son document officiel. Relativement au dépôt pour les étudiants et étudiantes internationaux, elle se demande s'il est remboursé ou pas.

Mme Glémaud mentionne que le service est en train de revoir les dates limites. L'objectif est de bloquer les étudiants et étudiantes dans leur demande d'admission afin que ceux-ci puissent reporter leur dossier d'admission à un prochain trimestre. Toutes les dates seront repensées et l'admission sera ouverte beaucoup plus tôt au niveau du trimestre d'été et du trimestre d'hiver. Ainsi, un étudiant ou une étudiante qui déposerait une demande d'admission à une date trop rapprochée du début du prochain trimestre verrait son dossier transféré pour le prochain trimestre. Relativement à l'acompte, il y aura une politique de remboursement. Celle-ci sera cependant très ferme et l'étudiant ou l'étudiante devra faire la preuve qu'il n'a pas été capable d'avoir son permis d'étude en démontrant également qu'il a respecté les règles pour faire sa demande d'étude dans les délais.

M. Janosz demande si l'UdeM a déjà fait le portrait comparatif des enjeux de persévérance et de diplomation des étudiants et étudiantes étrangers aux cycles supérieurs par rapport aux étudiants et étudiantes locaux.

Mme Glémaud mentionne qu'une étude a déjà été faite il y a quelques années. Le taux de diplomation des étudiants étrangers était plus élevé que les étudiants et étudiantes locaux, car ils ont un délai et les études leur coûtent plus cher.

Mme Kanouté salue le travail intensif de l'UdeM afin de faire face à ces mesures, y compris le fait que l'UdeM continuera à faire des représentations. Elle mentionne également qu'il y a quelque temps, 70 professeurs et professeures ont souligné la contribution des étudiants et étudiantes internationaux dans le domaine de la recherche via une lettre intitulée « Le gouvernement n'écoute pas la recherche ». Une vingtaine d'associations étudiantes à l'échelle du Québec ont également signé une lettre afin de demander de changer le ton, car celui-ci ne fait pas honneur au Québec. Finalement, vendredi dernier, le Conseil syndical des professeurs a voté une résolution afin de partager ses inquiétudes à propos du projet de loi 74.

M. Molotchnikoff, demande comment se portent les admissions à l'Université McGill.

Mme Glémaud mentionne qu'elle n'a pas accès aux données de McGill pour l'automne 2025, mais elle indique qu'il est possible de voir les données de l'automne 2024. Il est possible de constater qu'il y a eu des baisses des inscriptions internationales dans toutes les universités québécoises. La baisse était cependant plus petite au niveau des internationaux à McGill.

M. Molotchnikoff demande si la raison qui explique cette plus petite baisse est parce que la majorité de leurs étudiants et étudiantes viennent de la Corée du Sud.

Mme Glémaud mentionne qu'il y a beaucoup de leurs étudiants et étudiantes qui proviennent de l'Asie et du Moyen-Orient, sans que ceux-ci viennent majoritairement de la Corée du Sud. Elle mentionne également que l'UdeM, avec les autres universités québécoises, aimerait déposer une demande d'information auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de déterminer le taux d'acceptation des permis d'étude par pays.

M. Thibodeau se demande si les organismes subventionnaires vont être plus conciliants relativement aux délais. Il se demande également s'il y a vraiment un désintéressement des cycles supérieurs par rapport à la population étudiante canadienne et, si oui, comment y remédier afin d'aller augmenter le recrutement de l'UdeM à l'intérieur même du Canada.

Mme Hébert mentionne que relativement aux conseils subventionnaires, le sujet n'a pas encore été abordé. C'est un sujet qui préoccupe les trois présidents. Les conseils se rencontrent aux deux semaines. Elle s'engage à faire un suivi. Au niveau des fonds de recherche du Québec, elle mentionne que les préoccupations ont été adressées auprès du BCI. Elle pense cependant qu'il y a lieu de présenter des éléments concrets au BCI ainsi qu'un plan de mise en œuvre.

Mme Guay demande si les programmes de l'UdeM visent davantage les étudiants et étudiantes internationaux de deuxième et troisième cycle plutôt que les étudiants et étudiantes de premier cycle.

Mme Amiraux mentionne qu'il n'est absolument pas dans le projet de l'UdeM de considérer que les étudiants et étudiantes de premier cycle et les étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs en matière d'étudiants et étudiantes internationaux ont des valeurs différentes. Ce qui est préoccupant, cependant, c'est que l'information rejoigne les étudiants et étudiantes. L'UdeM a mis en place plusieurs initiatives. Par exemple, il y a maintenant des webinaires, des groupes de pairs, des possibilités d'avoir des rendez-vous afin d'échanger sur les expériences. Elle suggère à Mme Guay de faire en sorte d'être mieux informés, au sein du département, au niveau de la structure de direction du département, les responsables de programmes, les TGDE, et les associations étudiantes, afin de faire en sorte que ce genre de situation n'existe pas. Les étudiants et étudiantes de premier cycle ne devraient pas se sentir moins bien traités que les étudiants et étudiantes des études supérieures.

Mme Thuot demande si le report automatique de l'admission pour les étudiants et étudiantes internationaux est également pour les étudiants et étudiantes du premier cycle ou seulement pour les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs.

Mme Glémaud mentionne que le projet est de le faire pour tous les cycles, même s'il y aura certainement des adaptations à faire avec les cycles supérieurs en fonction des départements et des facultés.

En terminant, Mme Lefrançois souligne qu'un guide a été développé afin d'orienter les étudiants et étudiantes, qu'ils soient internationaux ou non.

#### AU-0662-9.2 LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES ET DE PARTENARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE – HORIZON EUROPE

Yves Joanette, vice-recteur adjoint à la recherche et Julia Pagé-Daigneault, conseillère à la recherche au Bureau Recherche – Développement – Valorisation (BRDV) sont invités à présenter les programmes d'échanges et de partenariats de l'Union européenne – Horizon Europe.

Mme Hébert souligne que la présentation s'inscrit dans le chantier Internationalisation de la recherche, un chantier qui est mené par le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux et au vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation. Il s'agit d'un vaste chantier, dont seulement la composante Horizon Europe sera présentée ce jour. Cela permettra de mettre en évidence deux principes importants, soit un soutien à long terme pour favoriser l'internationalisation de la recherche et partenariats internationaux pour toutes les équipes et une approche afin de s'assurer de bien orienter la communauté de recherche lorsqu'un nouveau programme de financement se présente aux chercheuses et chercheurs. Ainsi, dans le contexte d'Horizon Europe, une nouvelle occasion de candidater à des financements de recherche, il sera maintenant plus clair de savoir à qui s'adresser et quelles questions poser.

M. Joanette et Mme Pagé-Daigneault présentent Horizon Europe, les activités qui ont eu lieu et qui auront lieu, ainsi que le soutien offert aux équipes de recherche.

M. Bouchard souligne à quel point il s'agit d'un programme structurant pour les partenaires européens de l'UdeM, qui vont de plus en plus examiner qui sont leurs partenaires internationaux prioritaires en fonction de ceux qui collaborent sur des projets Horizon Europe. Il y a très peu de programmes qui ont autant d'effets collatéraux sur des concours, même nationaux. Il en vaut la peine d'en discuter avec les directions facultaires.

M. Joanette souligne qu'il est dit publiquement en Europe que le fait d'avoir des collaborations et des partenariats dans un projet Horizon Europe qui implique les nouveaux pays qui se sont associés risque d'être un avantage pour les collègues européens dans le dépôt de leur demande.

AU-0662-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENT(E)S DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**  
2025-A0021-0662<sup>e</sup>-886 à 888

M. Chabot mentionne que trois rapports ont été reçus, soit celui du Comité de la planification, du Comité de la recherche, et du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, et qu'il n'a rien d'autre à ajouter. Le quatrième, qui est le Comité de l'ordre du jour, n'a pas été fait en raison des travaux discutés ce jour.

AU-0662-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 17 mars 2025, à 14 h.

AU-0662-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 59.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 17 mars 2025, délibération AU-0663-2